BULLETIN MUNICIPAL

BOULT

Décembre 2013
Numéro 20

Etat civil – urbanisme p 1

Informations diverses p 2-4

ETAT CIVIL

Naissances :

Lizandro PEREIRA le 20 juin 2013
Lisa GODOT le 21 juin 2013
Lola LE PORT le 10 juillet 2013
Léa GUILLEMOT HUERTAS le 6 août 2013
Nathanael BERNARDI le 13 août 2013
Ranitéa MORILLOT le 4 septembre 2013
Hanaé TOUSSAINT JULLIEN le 15 novembre 2013
Elisa DEVILLAIRS le 23 novembre 2013

Décès :

Jacqueline BERGER le 7 novembre 2013
Thérèse HUERTAS le 22 novembre 2013

Nouveaux arrivants :

Virginie ANDAMAYE– 19, route de Bussières
Mélissa BAS– 2, rue Basse
Alex DHIVERT et Marion GALAND– 7B, rue de la Tuilerie
Mylène GRANDVAUX– 3, rue du Tilleul
Daniel et Marie-France LAMBERT– 12, route de Voray
Yves RODRIGUES et Justine HUOT– 2ter, rue de la Tuilerie
Julien THIMONIER– 1B, rue Basse
Elsa ZOUAGHI– 6, rue du Tertre

Urbanisme :

Béatrice GUIGNARD-FAVEY : pose de panneaux photovoltaïques : Accordé
Benjamin HUERTAS : pose de volets roulants et changements de fenêtres : Accordé
Mairie de Boult : Isolation extérieure et ravalement de façade presbytère : Accordé
Denis FOLIN : Ravalement de façade : Accordé

Les vœux du maire

Je tiens à vous présenter au nom de toute l'équipe municipale mes **meilleurs vœux pour 2014**, des vœux chaleureux de santé et de bonheur.

Que votre part de rêve devienne réalité en 2014 et que cette année réponde à vos attentes.

Dominique Guiguen

Recensement

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent par exemple le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin.

Le recensement de notre commune se déroulera à compter du 02/01/2014 jusqu'au 15/02/2014.

Un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement doit être nommé. Monsieur Denis Folin, élu, se propose et est désigné coordonnateur communal.

Il formera et viendra en aide à Mesdames Jasmin Evelyne et Pinault Nathalie qui, suite à un appel à candidatures ont été retenues pour effectuer le recensement.

COMMENT CELA SE PASSERA T'IL ?

Mesdames Jasmin et Pinault, munies d'une carte tricolore, se présenteront à votre domicile afin de vous remettre une feuille de logement et un bulletin individuel par personne vivant dans le logement. Elles seront à votre écoute et vous aideront en cas de besoin. Quelques jours plus tard, au moment convenu lors de la première visite, Mesdames Jasmin et Pinault passeront récupérer les documents dûment remplis par vos soins.

Les résultats du recensement de la population seront disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Merci de réserver à nos deux recrues un accueil agréable !!

Noël des enfants

Pour la seconde et dernière fois de notre mandat, le Noël des enfants âgés de 0 à 11 ans pour les communes de Boult, Bussières, Boulot et Chaux la Lotière sera organisé par notre commune le dimanche 22 décembre, salle des Lavières.

Le Noël débutera par un spectacle à 15 heures, puis, le Père-Noël nous rejoindra pour la remise des friandises et le goûter offerts par les communes. Nous comptons sur vous les enfants, et les parents pour les accompagner.

Repas des anciens

C'est dans un esprit de solidarité que la municipalité organisera le 26 janvier à la salle des Lavières son repas pour les anciens du village (à partir de 65 ans).

Vente de l'ancienne poste

Le maire a, lors de deux conseils municipaux, rappelé que la commune est propriétaire d'un bâtiment situé Route de Chaux, plus connu sous le nom d' « ancienne poste ». Ce bâtiment est vide de tout locataire. Son état actuel ne lui permet plus d'être utilisé à des fins locatives (remise aux normes électriques, isolation, chauffage, sanitaire…).

Estimé par un professionnel, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en vente ce bien à 50.000 (cinquante mille) euros.

Don « Maison des familles de Franche-Comté »

Le projet « Maison des familles de Franche-Comté » est initié par l'association « SEMONS L'ESPOIR ». C'est une construction basse consommation à ossature bois qui permettra l'accueil dans un lieu convivial, chaleureux et fraternel de 70 personnes, famille des enfants ou des adultes hospitalisés au pôle santé Jean Minjoz à Besançon et patients devant suivre des soins ambulatoires.

Le financement de ce projet repose sur la générosité des Franc-Comtois au travers de chaînes de solidarité.

Le conseil municipal a décidé de soutenir ce projet et de verser un don de 500 euros. Ce don permettra à l'Association « SEMONS L'ESPOIR » de faire réaliser et de faire poser du parquet de chêne, de hêtre et de frênes transformés par des scieries et des parqueteurs de la région. Ces parquets se substitueront aux sols initialement prévus en revêtement plastique.

Un mètre carré étant évalué à 50 euros, il permettra donc à l'association de poser 10m2 de parquet.

Transfert de la compétence scolaire à la CCPR

- Etat des lieux :

A la rentrée 2013, 1448 élèves issus des 33 communes de la CCPR sont répartis dans 71 classes (dont 10 au pôle des Bobuchots).

Celles-ci sont dispersées à travers le territoire de la CCPR dans 19 bâtiments ou groupe de bâtiments (pôles). 13 emprunts ont été contractés pour ces bâtiments et il reste à rembourser 3 164 396 euros (dont 538 683 euros pour le pôle des Bobuchots).

39 personnes sont actuellement employées dans les différentes écoles (dont 7 aux Bobuchots) . Les employés communaux des différentes communes sont aussi mis à contribution pour l'entretien régulier des bâtiments et des espaces verts.

- Les modalités de transfert :

Lors du conseil communautaire du 26 juin 2013, celui-ci délibère en faveur de la prise de compétence scolaire.

Après avoir saisi l'ensemble des communes, le projet est adopté.

A compter du 1er janvier 2014, est considéré d'intérêt communautaire l'ensemble des services scolaires et périscolaires :

- construction, entretien, fonctionnement des bâtiments,

- acquisition, entretien et renouvellement du matériel scolaire et périscolaire et du matériel collectif d'enseignement,

- rémunération des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Sont également d'intérêt communautaire l'ensemble des activités organisées à l'intention des élèves scolarisés qui résident sur le territoire de la Communauté se déroulant durant le temps scolaire hors des bâtiments scolaires, notamment les classes de découverte et classes vertes, ainsi que les activités mises en œuvre en application de la réforme des rythmes scolaires.

- Les impacts financiers :

A l'heure actuelle toutes les contributions fiscalisées n'étaient pas identiques en fonction des syndicats ou communes. En effet, pour certains syndicats comme celui de la Vallée de La Tounolle, le budget du regroupement pédagogique était assuré à 50% par la contribution des 4 communes et à 50% par le prélèvement sur la taxe Foncière. Par contre, pour d'autres il était assuré complètement par les communes ou complètement par le prélèvement fiscal.

Lors de prise de compétence, les prélèvements fiscaux actuels devraient légèrement augmenter. Par contre le budget attribué à la compétence scolaire devrait être plus conséquent de part l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la CCPR. Ceci sachant que les dépenses vont augmenter compte tenu de l'aménagement des rythmes scolaires.

Point sur l'aménagement des rythmes scolaires

La réforme des rythmes sera mise en œuvre à la rentrée de septembre 2014. Dans cet objectif, les activités extra scolaire de 15h30 à 16h30 (horaires à confirmer) seront encadrées soit par le personnel de la CCPR, titulaire du BAFD, BAFA ou autre diplômes qualifiants, soit par des salariés d'associations locales sportives, culturelles ou de loisirs divers soit par des animateurs extérieurs par le biais de convention de mises à disposition…
Celles-ci seront entièrement financées par la CCPR.

Incendie de l'école, état des lieux

L'enquête menée par la gendarmerie a conclut au fait que le feu a démarré de l'extérieur du bâtiment et qu'il ne s'agit pas d'une défaillance technique.

Les travaux de réhabilitation avec ceux de réfection de la toiture devraient commencer au 1er trimestre 2014 pour se terminer entre septembre et décembre 2014.

Pour faciliter ces travaux et éviter que les enfants soient gênés par le bruit, 2 algécos supplémentaires seront installés à côté de ceux déjà en place.

Élections municipales de mars 2014 : Ce qui va changer

L'élection des conseillers municipaux aura lieu les dimanches **23 et 30 mars 2014.**

Le mode de scrutin ne change pas : Quinze conseillers municipaux seront à élire élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre choix ne comptera pas.

Si vous voter à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillés communautaires les deux conseillers municipaux de la commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de la commune, et non plus seulement dans les communes de plus de 3500 habitants.

Nouveau :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour pouvoir voter en 2014, il faut donc s'inscrire au plus tard **le 31 décembre 2013** en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (justificatif de domicile et pièce d'identité) ou par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

Le vote par procuration

Dans le cas ou vous ne seriez pas disponible lors de l'un des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie à la brigade de gendarmerie de Rioz, ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Fin de mandat....

Ce bulletin, le dernier de ce mandat, présente les principales délibérations du conseil municipal et des informations utiles. Etabli par les conseillères municipales Sylvie Maréchal, Marion Jean et par le maire, il est resté sobre dans sa conception et son impression pour en limiter sont coût financier.

Ce numéro sera complété prochainement par le bilan de fin de mandat du maire qui présentera, en vue des prochaines élections, l'activité municipale de ces six années passées au service de notre commune.